BREVES D'EUROPE

N°22



Traité transatlantique: attention danger!

Une large majorité d'Etats européens et de secteurs d'activité sont favorables à l'ouverture de négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis, afin d'améliorer les conditions des échanges entre les deux premières puissances économiques mondiales et favoriser la croissance des deux côtés de l'Atlantique. Juin 2013

Côté européen, il y a pour cela deux raisons.

Rééquilibrer les conditions d'échange.

Tout d'abord rééquilibrer les termes de l'échange. Les Etats-Unis sont ultralibéraux pour le monde entier, mais ils savent très bien se protéger eux-mêmes.

Leurs marchés publics, par exemple, sont ouverts à 32% seulement aux soumissionnaires étrangers, alors que les nôtres le sont à 85%!

Améliorer l'accès au marché américain intéresse d'autant plus les chefs d'entreprises européens que l'économie américaine a renoué avec la croissance.

Renforcer le pouvoir normatif

La seconde raison est la volonté de préserver et, si possible, renforcer le pouvoir normatif des Occidentaux dans la mondialisation. A mesure qu'ils montent en gamme puissance, les émergents" - Chine, Inde, Brésil, Russie,...veulent définir eux-mêmes normes et les règles internationales qui régissent production des biens et des services.

Normes de qualité, de sécurité, de santé, bien sûr; mais aussi normes environnementales et sociales.

Ces normes issues du Sud sont beaucoup moins exigeantes que celles qu'ont édictées jusqu'à présent les Européens et les Américains. Défendre leur capacité à définir les normes mondiales constitue pour les démocraties avancées un objectif stratégique.

Pour un accord mutuellement favorable

dépit En de ses contreperformances actuelles. l'Union européenne la première reste puissance économique et commerciale du monde.

L'accès à son marché lui donne un puissant pouvoir de négociation.

Elle peut et elle doit tirer avantage de l'accord commercial avec les Etats-Unis, et ne renoncer en aucun cas à ses préférences collectives.

Un mandat de négociation exigeant

Le 23 mai 2013, le Parlement européen a voté par 460 voix pour, 105 contre et 28 abstentions une résolution* sur le mandat de la Commission listant ce qui constitue à ses yeux les conditions d'un bon accord.

S'agissant de l'agriculture et de l'agroalimentaire, cet accord doit garantir le respect du "principe de précaution" refus du bœuf aux hormones, du clonage animal, des OGM,...- (§ 17).

S'agissant de la croissance et de l'emploi, il doit promouvoir les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), celles du "travail décent" et du développement durable (§ 16); garantir le respect de la propriété intellectuelle et d la protection des données personnelles (§ 12 et 13).

Il doit viser à "l'amélioration significative de la réciprocité de l'accès au marché, en ce qui concerne les biens, les services, les investissements publics, à tous les niveaux d'administration (§5)", en réduisant en particulier les "barrières non tarifaires".

Le paragraphe 18 fixe les "lignes rouges" pour les services financiers et le 8 exige "qu'il n'y ait pas de réduction des ambitions dans le domaine de l'environnement".

* La résolution est consultable sur ce lien :
http://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/tex
ts-adopted.html
"Négociations en vue d'un accord en matière de
commerce et d'investissement entre l'Union
européenne et les États-Unis"

La culture n'est pas une marchandise

Le § 11 exige l'exclusion pure et simple des services audiovisuels et de la culture du champ de la négociation.

Il s'agit d'un amendement que j'ai fait voter une première fois dans ma commission **INTA** (Commerce international), le 25 avril, contre la volonté du rapporteur. Une seconde fois par le groupe parlementaire socialiste, le 21 mai; troisième fois, enfin, par l'assemblée plénière, le 23 mai, malgré les recommandations contraires du Commissaire européen Commerce, Karel de Gucht, et du président de la Commission José Manuel Barroso.

Le soutien du monde de la Culture et de la création

Cette victoire a été possible grâce à la mobilisation européenne des cinéastes, réalisateurs, comédiens, producteurs, techniciens du cinéma et de la télévision. Une pétition, signé par 6000 d'entre eux a été remise au Parlement, ainsi qu'une lettre des ministres de la Culture de quinze Etats membres de l'Union.

Pour sensibiliser l'opinion publique, nous avons tenu des meetings, notamment au Festival de Cannes, le 20 mai et le 10 juin, à Paris, au Théâtre du Vieux Colombier, avec la participation de nombreux artistes et, à chaque fois, d'Aurélie Filippetti.

Une délégation de 7 artistes, tous primés dans de prestigieux festivals Beio -(Bérénice actrice: Costa Gavras - réalisateur, Président de la Cinémathèque française; Belvaux - acteur et réalisateur belge; Daniele Luchetti - acteur réalisateur italien: Christian Mungiu - réalisateur et producteur roumain; Radu Mihaileanu - auteur et réalisateur roumain; Dariusz Jablonski - producteur et réalisateur polonais, créateur de l'Académie polonaise du cinéma) est venue au Parlement de Strasbourg à mon invitation pour interpeller Manuel Barroso, rencontrer les députés et alerter la presse internationale.

Une colossale finesse



Surtout, nous avons inlassablement expliqué l'enjeu : si pour la première fois, la Commission européenne veut inclure les services audiovisuels dans la négociation d'un traité commercial, c'est qu'elle a quelque chose à négocier...

Le secteur de l'audiovisuel est en pleine révolution : des nouveaux services -la vidéo à la demande, la télévision de rattrapage,...- et de nouveaux supports -l'ordinateur, le smartphone, la tablette...apparaissent et sont en expansion rapide. Les géants américains de l'Internet souhaitent obtenir leur libéralisation.

"Subventionnez et réglementez tant que vous voulez la télévision de papa, celle qui trône au milieu du salon, disent-ils aux Européens; mais ne corsetez pas et ne rançonnez pas l'audiovisuel et le cinéma de demain, les nouveaux médias en ligne. En échange, nous ferons des concessions sur les terrains de votre choix".



L'avenir de l'audiovisuel

Mais si l'audiovisuel de demain ne défend plus la création nationale et ne participe plus au financement des œuvres, qu'adviendra-t-il des contenus français et européens ? Ils seront laminés par le rouleau compresseur des géants américains. C'en sera fini de la diversité et de l'identité culturelle en Europe. C'est cela qu'ont compris une large majorité de députés européens, par delà leur nationalité et leur appartenance politique. 381 d'entre eux ont voté pour mon amendement, 191 contre.

Une signe de détermination européenne à la veille des négociations

Le Conseil des ministres européens du Commerce extérieur doit tenir compte de ce vote du Parlement. Nicole Bricq a fait part de sa détermination : pas d'accord sur le mandat de négociation sans exclusion de l'audiovisuel et de la Culture des futures discussions entre les deux parties. Sa collègue Filippetti lui a fait écho, en plusieurs occasions, tout comme Jean-Marc Ayraud, le 12 juin.

Si le gouvernement français obtient sur ce point l'assentiment du Conseil, et que la Commission s'aligne enfin, ce sera un signe positif envoyé aux négociateurs américains.

Signe que les Européens sont décidés à défendre leurs intérêts légitimes et leurs choix collectifs.

Et qu'ils préfèrent pas d'accord du tout plutôt qu'un mauvais accord.



http://www.henriweber.eu http://www.henri-weber.fr

Parlement européen - ASP 14G242 60, rue Wiertz - B-1047 Bruxelles Tél : +32 (0)2 284 57 88 Fax : +32 (0)2 284 97 88

Courriel: henri.weber@europarl.europa.eu